



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

7 décembre 2018

Dossier complet le :

14 décembre 2018

N° d'enregistrement :

F.974.12.P00231

1. Intitulé du projet

Exploitation des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable de la population au niveau des forages F7bis, F8 et FRG2 -
Rivière des Galets - Commune du Port

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune du Port

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier HOARAU, Maire de la Commune

RCS / SIRET

2 1 9 7 4 0 0 7 3 0 0 0 1 6

Forme juridique Administration publique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17° b)	en tant qu'ouvrage de captage des eaux souterraines pour un prélèvement annuel compris entre 10 millions et 200 000 mètres cubes
27° a)	en tant que forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation des eaux souterraines des forages pour l'alimentation en eau de la commune. La Commune du Port a engagé depuis plusieurs années une démarche pour le remplacement du puits EDF en raison d'une trop forte vulnérabilité de la qualité de ses eaux. Quatre nouveaux forages de substitution ont été réalisés sur les berges de la Rivière des Galets (FRG1bis, FRG2, F7bis et F8). Le forage FRG1bis a été équipé et raccordé courant 2017. Il a fait l'objet d'une procédure de mise en place de périmètre de protection. Le dossier d'enquête publique préalable à la DUP, comprenant la demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et du Code de Santé Publique, a été instruit en 2017. L'ouvrage dispose d'une arrêté d'autorisation d'exploiter et il a été mis en service en 2018 pour un débit d'exploitation de 90 m³/h. La commune du Port souhaite aujourd'hui procéder aux travaux d'équipement et de raccordement des forages F7bis (90 m³/h), F8 (60 m³/h) et FRG2 (80 m³/h) et à la demande d'autorisation de prélever et de distribuer l'eau.

L'exploitation simultanée des ouvrages permettra de couvrir les besoins exprimés par la commune de 240 m³/h à partir du champ captant de la Rivière des Galets.

4.2 Objectifs du projet

Exploitation des eaux souterraines au niveau des forages F7bis, F8 et FRG2 pour des débits respectifs de 90 m³/h, 60 m³/h et 80 m³/h.

La commune du Port souhaite exploiter les forages F7bis, F8 et FRG2 existants, en complément du forage FRG1bis déjà mis en service, pour compenser à débit équivalent l'arrêt d'exploitation du puits EDF.

Le Champ captant de la Rivière des Galets sera exploité à hauteur de 240 m³/h.

Dans ce cadre, la commune du Port souhaite procéder à la régularisation administrative des forages F7bis, F8 et FRG2 aux titres du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les forages FRG1bis et FRG2 ont été réalisés entre 2008 et 2010.

Les forages F7bis et F8 ont été réalisés en 2015.

Les travaux d'équipement et de raccordement au réseau AEP du forage FRG1bis ont été réalisés en 2017. L'ouvrage a été mis en service en 2018.

Les travaux liés à la mise en place des périmètres de protection (procédure Code de la Santé Publique) des forages F7bis, F8 et FRG2 comprendront la création :

- d'une clôture périphérique du périmètre de protection immédiate des ouvrages,
- d'un locale technique abritant la chambre de vanne, l'armoire de commande et le coffret électrique,
- du réaménagement de la tête de l'ouvrage,
- d'un local abritant le groupe électrogène.

Le programme de travaux prévoit 2 lots :

- Équipement et raccordement du forage F7bis;
- Équipement et raccordement des forages F8 et FRG2.

Le forage F7 bis sera équipé et raccordé à la canalisation d'adduction existante du forage FRG1bis, qui dessert le réservoir R0.

Les forages F8 et FRG2 seront équipés et raccordés au réservoir R2 par la mise en place d'une canalisation d'adduction enterrée. Distants de 25 m, ces deux ouvrages seront intégrés dans un périmètre de protection immédiate commun. un seul local technique (chambre de vanne) et un seul local de groupe électrogène seront réalisées pour ces deux ouvrages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation des eaux souterraines, l'exploitant procédera à des visites mensuelles des sites, permettant d'assurer l'entretien des périmètres de protection immédiate et des installations de pompage.

La demande d'autorisation est faite :

- Pour un débit maximum instantané de 90 m³/h (1 800 m³/j), pour le forage F7 bis d'Indice National n°12262X0560 / F7 bis,
- Pour un débit de maximum instantané de 60 m³/h (1 200 m³/j), pour le forage F8 d'Indice National n°1226-2X-0561 / F8.
- Pour un débit maximum instantané de 80 m³/h (1 600 m³/j) sur le forage FRG2, d'indice national n°1226-2X-0477 / FRG2.
- Pour un débit max instantané de l'ensemble du champ captant de 240 m³/h soit 1 752 000 m³ annuel.

Cette demande vient en complément de la demande déjà effectuée pour le FRG1 bis (12262X0522 / FRG1B) pour un débit de 90 m³/h, et un débit maximal annuel de 656 000 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les procédures concernent les demandes d'autorisation de prélèvement, au titre du Code de l'Environnement, d'autorisation de distribution d'eau pour la consommation humaine et d'instauration des périmètres de protection au titre du Code de la Santé Publique.

Le dossier d'autorisation sera réalisé sous la forme d'un document unique.

Le forage FRG2 a fait l'objet d'un dossier préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé en 2010. L'hydrogéologue agréé a donné son avis favorable en 2012.

Les forages F7bis et F8 ont fait l'objet d'un dossier préalable en 2017 et l'hydrogéologue agréé a remis son avis favorable en 2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol des forages (dalle béton)	1,5 X 1,5 m = 2,25 m ² par ouvrage
Emprise prévisionnelle des locaux techniques (1 pour F7bis et 1 pour F8 et FRG2)	3,45 X 4,9 m = 16,9 m ² par local
Emprise des locaux groupe électrogène (1 pour F7bis et 1 pour F8 et FRG2)	4 X 4,60 m = 18,4 m ² par local
Emprise prévisionnelle des périmètres de protection immédiate (cloturé):	
- F7bis	30 X 30 m = 900 m ²
- F8 et FRG2	30 X 55 m = 1650 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Les forages se situent sur la commune du Port, en bordure de la Rivière des Galets à environ 4 km de l'embouchure et de l'océan, à proximité de la mairie annexe du village portant le même nom. L'accès à la parcelle s'effectue à partir de la Rue Jacques Duclos ou du Chemin de la Liberté. Parcelle cadastrale AO 929 de la commune du Port

Coordonnées géographiques¹ Long. 5 5 ° 19' 29" 233 Lat. 2 0 ° 57' 07" 233

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune du Port
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR de la commune du Port a été approuvé le 26 mars 2012
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de l'île de la Réunion est située en zone de répartition des eaux
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages FRG1bis, FRG2, F7bis et F8 sont situés dans la zone de surveillance renforcée du forage F1 Mounien. Le forage F7bis est situé dans le périmètre de protection rapproché des forages FRG1bis, F8 et FRG2. De même le forage FRG1bis est situé dans le PPR des forages F8 et FRG2.
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages F7bis et F8 captent entre 55 et 76 m de profondeur, la nappe supérieure de l'aquifère alluvionnaire de la Rivière des Galets. Le forage FRG2 capte entre 85 et 138 m de profondeur, la nappe moyenne de l'aquifère alluvionnaire de la Rivière des Galets. La demande d'autorisation sera faite pour un prélèvement de : - 90 m ³ /h (1 800 m ³ /j), pour le forage F7 bis, - 60 m ³ /h (1 200 m ³ /j) pour le forage F8, - 80 m ³ /h (1 600 m ³ /j) pour le forage FRG2.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements des forages F7bis, F8 et FRG2 dans les nappes supérieures et moyennes de l'aquifère de la Rivière des Galets n'entraîneront pas de modifications des masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur où se situent les forages est en zone d'interdiction du PPR concernant les risques naturels comme la majeure partie de la parcelle. Le projet est situé dans un secteur caractérisé par un aléa mouvement de terrain moyen et un aléa inondation également moyen. Néanmoins, la zone est protégée des crues de la rivière des Galets par des ouvrages d'endiguement et épis qui s'étendent entre le puits Rivière des Galets et l'embouchure de la rivière.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La qualité des eaux de l'aquifère capté est compatible avec un usage AEP. La procédure d'autorisation au titre du Code la Santé Publique (mise en place des périmètre de protection et enquête publique) sera menée conjointement avec la procédure Code de l'Environnement. L'exploitation de l'ouvrage fera l'objet d'un suivi qualitatif réglementaire de la part de l'ARS et d'un auto-contrôle de la part de l'exploitant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuellement lors des opérations d'entretien ou de changement de pompe, des faibles rejets d'eau brute pourront être réalisés. Ces rejets seront évacués vers le réseau d'eau pluviale.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les résultats des pompages simultanés longue durée 72 h réalisés sur les forages FRG1bis, F7bis et F8 montrent que l'exploitation de la nappe supérieure est compatibles avec les débits d'exploitation envisagés. Les rabattements mesurés sont compatibles avec une exploitation simultanée des forages dans le temps.

L'impact de ce pompage simultané est très faible sur la nappe superficielle, ainsi que sur la nappe moyenne captée par le forage FRG2. Cette absence d'impact montre qu'il existe bien des niveaux déconnectés au sein de l'aquifère alluvial multicouche de la rivière des Galets.

Les forages FRG1bis et F7bis présentent de bonnes capacités de production. Les forages FRG2 et F8 présentent des capacités de production moyennes, en accord avec la nature des formations géologiques rencontrées lors de la foration.

Les capacités de production des ouvrages et des nappes captées permettent d'envisager une exploitation simultanée des ouvrages du champ captant en privilégiant une alternance des pompages sur les forages FRG1 bis et F7 bis.

Ce mode d'exploitation permettra de satisfaire les besoins, tout en sécurisant la production et en préservant la ressource en eau disponible.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitation des ouvrages sera asservie au niveau piézométrique afin de minimiser l'incidence des prélèvements sur la piézométrie et le risque de contamination saline.

L'exploitation des forages fera l'objet d'un suivi qualitatif (suivi en continu de la conductivité et de la température) et quantitatif (suivi en continu des niveaux et des débits).

L'exploitation des forages sera autorisée après définition et mise en place des périmètres de protection des ouvrages dans le cadre de la procédure Code de la Santé Publique.

L'exploitation du champ captant de la Rivière des Galets sera géré par un seul exploitant, ce qui permettra d'assurer une gestion concertée et raisonnée sur la répartition des prélèvements entre ouvrages en conditions défavorables.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les forages ont été réalisés en 2010 (FRG2) et 2015 (F7bis et F8). Les incidences notables de l'exploitation des ouvrages sur l'environnement sont seulement celles liées aux prélèvements sur la ressource en eau souterraine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte de localisation des périmètres de protection des ouvrages AEP référencés dans le secteur. Carte des périmètres de protection rapprochée et zone de surveillance renforcée des forages FRG1bis, FRG2, F7bis et F8.

9. Engagement et signature

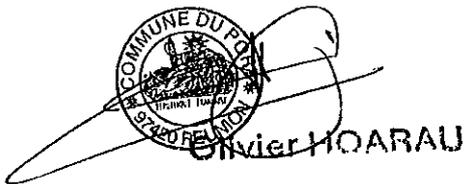
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Port

le, 22/10/2018

Signature


Olivier HOARAU